

# Le rôle de la gestion forestière communautaire dans la REDD+

*M. Skutsch et M.K. McCall*

*Les approches communautaires en matière de REDD+ offrent des possibilités considérables dans les forêts tropicales sèches.*

Le terme REDD+ indique une politique multilatérale se proposant d'encourager les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à accroître leurs prélèvements de carbone au travers des actions suivantes: la limitation du déboisement et de la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone forestier, la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone

forestier. Cette approche est développée au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et vise à inciter financièrement les pays en développement pour qu'ils prennent des mesures en vue d'atténuer les effets du changement climatique. Lors de la phase dite de pleine exécution, ce mécanisme pourrait faire en sorte que les pays pollueurs aient à payer des compensations pour leurs émissions.

**Où mènera la REDD+? Des techniciens forestiers et des membres d'une communauté cartographient les limites d'une forêt communautaire avec un système d'information géographique mobile, République-Unie de Tanzanie**



**Margaret Skutsch** est Chercheur principal au Centre de recherche en géographie environnementale de l'Université nationale autonome du Mexique, campus de Morelia, Mexique, et Professeur associé au Centre pour le développement durable et la technologie de Twente, Université de Twente, Pays-Bas. **Michael McCall** est Chercheur principal au Centre de recherche en géographie environnementale de l'Université nationale autonome du Mexique, campus de Morelia, Mexique, et Professeur associé à la Faculté d'information géographique et d'observation de la Terre, Université de Twente, Pays-Bas.

M. SKUTSCH

La REDD+ est conçue en tant que politique nationale axée sur les résultats: dans un tel cadre, les paiements seraient liés aux réductions réelles d'émissions de carbone et versés, proportionnellement à ces dernières, à la fin d'une période comptable (dont la durée est encore à définir). Le degré de performance d'un pays devrait être mesuré en tenant compte de l'intégralité de son domaine forestier, notamment pour faire face au phénomène des fuites internes<sup>1</sup>. La réduction des émissions devrait être mesurée en regard d'un niveau de référence correspondant au niveau estimé d'émissions qu'il y aurait eu en l'absence d'une intervention du mécanisme REDD+. Il n'apparaît toutefois pas encore clairement si les paiements REDD+ en matière de carbone seront fournis au travers d'une structure de marché (au moyen de crédits, comme cela se fait dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre), au travers d'un fonds mondial, ou bien au moyen d'une combinaison de divers instruments financiers. L'échec de la Conférence des Parties à la CCNUCC quant à l'acceptation d'objectifs contraignants de réduction des émissions pour les pays industrialisés, de même que la nature propre de certaines activités (comme la conservation), font qu'il est moins probable que le recours aux instruments du marché – considéré par certains observateurs comme l'approche la plus efficace et efficace – soit le seul moyen utilisé, du moins dans le court terme. Agrawal, Nepstad et Chhatre (2011) offrent un bon aperçu de l'état actuel des négociations en matière de REDD+ et des questions débattues.

#### APPROCHE PAYS CONTRE APPROCHE PROJET

L'une des raisons pour lesquelles les Parties à la CCNUCC ont favorisé une approche nationale plutôt qu'une approche par projet de la REDD+ est qu'il est évident que celle-ci exigera des politiques et mesures nationales qui dépassent de loin le secteur forestier, dans la mesure où

nombre des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts prennent racine dans le contexte économique plus vaste. De manière générale, le facteur le plus important de la déforestation consiste dans l'agriculture à grande échelle et l'élevage extensif; par conséquent, pour pouvoir être efficaces, la plupart des stratégies REDD+ nationales devront trouver des moyens de réduire de tels facteurs intersectoriels. L'exploitation du bois – légale ou illégale – peut de même contribuer à la déforestation, et mener à bien une gestion durable des forêts requiert la volonté politique de renforcer les réglementations forestières et d'améliorer la manière dont celles-ci sont appliquées.

#### UN INSTRUMENT POUR LES COMMUNAUTÉS?

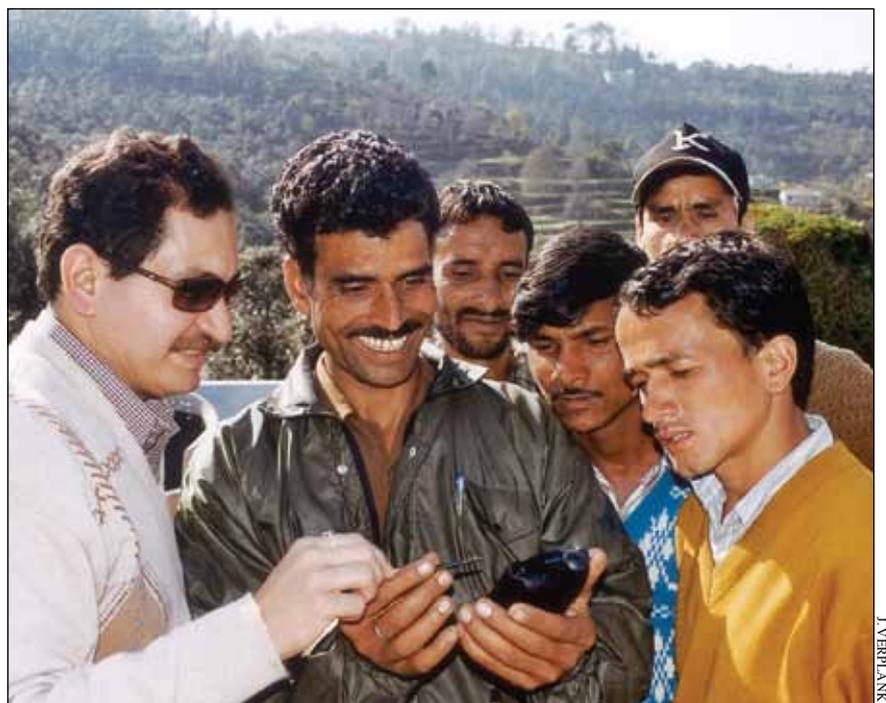
Une grande part de la documentation existante voit la REDD+ comme un instrument dirigé vers les communautés et les autres petits propriétaires et exploitants forestiers, en s'appuyant sur la notion de paiement des services environnementaux (PSE) et sur l'expérience de nombreux petits projets relatifs au carbone forestier dans le secteur du marché volontaire, notamment en Amérique centrale, au Costa Rica par exemple (Kaimowitz, 2008; Agrawal et Angelsen, 2009; Engel, Wünscher et Wunder, 2009). De manière significative, la totalité des 26 (à la date de mai 2012)

propositions de préparation à la REDD+ présentées au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (sigle anglais: FCPF – Forest Carbon Partnership Facility) de la Banque mondiale, et la plupart de celles du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), font référence à la gestion forestière communautaire – même pour des pays comme l'Argentine, où une très faible part des forêts est aux mains des communautés. Dans certains pays (comme l'Éthiopie, Madagascar, le Népal, la République-Unie de Tanzanie et de nombreux pays des Andes et d'Amérique centrale), un programme de gestion communautaire organisé au niveau national se trouve au cœur de la proposition nationale d'approche de la REDD+, même s'il n'est le plus souvent pas spécifié comment (et surtout à qui) les paiements seront effectués.

#### Qui obtiendra les bénéfices?

Il existe un risque que l'approche nationale de la REDD+ inverse les avancées

*Dans certains pays, on s'inquiète de ce que les communautés locales ne recevront pas les récompenses économiques associées à la REDD+, en particulier là où le régime foncier est informel. Cartographier et enregistrer les données sur la croissance du stock de carbone pourrait venir en appui des réclamations des communautés*



<sup>1</sup> Les «fuites» se produisent lorsque les émissions issues d'un endroit donné se déplacent vers un autre, suite à une intervention effectuée sur le premier site. Selon une approche nationale de la REDD+, le phénomène de fuite advenant au sein d'un même pays ne devrait pas poser problème, puisque les changements en matière d'émissions doivent être agrégés au niveau national.

**TABLEAU 1. Estimation de la contribution actuelle de la gestion forestière communautaire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre causées par le déboisement et la dégradation des forêts et à l'accroissement des stocks de carbone, par type de régime forestier communautaire ou de gouvernance**

Type de régime forestier communautaire/ gouvernance	Surface habituelle des forêts aménagées: total/par ménage	Estimation de la contribution actuelle en matière de:			Notes
		réduction des émissions causées par le déboisement	réduction des émissions causées par la dégradation des forêts	accroissement des stocks de carbone forestier	
Gestion forestière à assise communautaire et participative, menée en collaboration sur des terres publiques; des plans d'aménagement garantissent que l'extraction des produits forestiers est contenue dans des limites viables, en échange des droits communautaires sur ces produits (exemples de modèles: Indonésie/Kenya/Népal/République-Unie de Tanzanie/Viet Nam)	50-500 ha/ 1-5 ha	Moyenne/ faible	D'élévée à très élevée	Élevée	Dépend fortement de l'administration et de l'attribution des droits aux communautés
Gestion communautaire sur des terres détenues par les communautés, bénéficiant de subventions gouvernementales pour l'amélioration de la gestion et de la conservation; peut impliquer une extraction durable des produits ligneux et non ligneux et des actions de conservation (exemples de modèles de PSE: Mexique/Costa Rica)	50-500 ha/ 1-5 ha	Moyenne	Élevée	De moyenne à élevée	Dépend fortement du financement (PSE) en termes de durabilité
Réserves de populations autochtones, caractérisées habituellement par de vastes superficies forestières et de faibles densités démographiques, où les droits sur les terres ancestrales sont formellement reconnus, dissuadant les incursions d'exploitants forestiers externes, etc. (par exemple, modèle amazonien)	5 000- 50 000 ha/ 50-500 ha	Élevée	De moyenne à élevée	Faible	Requiert un appui solide du gouvernement pour contrer les pressions externes sur les ressources

Source: Adapté de FCPF (2011).

faites au cours des 20 dernières années dans la décentralisation de la gestion forestière et la reconnaissance des droits des communautés sur les produits forestiers (Phelps, Webb et Agrawal, 2010). Des doutes ont été émis quant à l'efficacité de la REDD+, eu égard aux pressions politiques et économiques en jeu, ainsi qu'au faible contrôle que de nombreux pays ont sur la gouvernance forestière (voir par exemple Corbera, Estrada et Brown, 2010). Des inquiétudes ont de même été soulevées – en particulier de la part d'organisations non gouvernementales (ONG) et dans le secteur des donateurs bilatéral –, pour comprendre si les communautés locales recevront effectivement les récompenses économiques associées à la REDD+, en particulier là où le régime foncier est informel (voir par exemple Dooley *et al.*, 2008; Naughton-Treves et Day, 2012). Dans les zones où l'État a la propriété formelle de la forêt, on court le risque que les populations exerçant actuellement leurs droits d'usage coutumiers soient exclues des terres dont elles provoquent la dégradation et que, même si elles s'engagent dans des activités visant à garantir la durabilité des stocks de carbone, elles n'aient pas droit aux avantages financiers qui en résultent. Y compris dans des pays tels que le Mexique, où la plus grande partie

de la forêt est légalement aux mains de communautés agraires, les droits que de telles communautés pourraient avoir sur le carbone n'apparaissent pas clairement (Robles, 2011). Les femmes pourraient être particulièrement défavorisées car, dans de nombreuses sociétés, elles font face à des restrictions en matière de propriété des terres et des ressources forestières (Setyowati, 2012). Il est fort possible que le gouvernement s'arroge la totalité ou la plupart des bénéfices financiers, ne laissant que bien peu de choses à acheminer vers les communautés et les petits propriétaires qui mettent effectivement en pratique la gestion forestière.

De nombreuses ONG ont fait campagne pour s'assurer que les avantages issus de la REDD+ parviennent aux communautés locales, même si jusqu'à présent peu d'entre elles ont défendu l'idée d'une propriété directe du carbone (Peskest et Brodnig, 2011; Costenbader, 2009). Il y a aussi eu un mouvement vers une approche dite «emboîtée» (*nested*) de la REDD+, qui a été interprétée par certains comme un système où les crédits seraient directement alloués par l'État aux propriétaires ou aux exploitants forestiers au niveau local, et pourraient ensuite être vendus ou échangés par ceux-ci sur le marché international (Cortez *et al.*, 2010). La plupart des

défenseurs de cette idée reconnaissent toutefois que ces crédits devraient être remis en accord avec les décomptes au niveau national et déduits des crédits nationaux totaux au travers d'une comptabilisation juridictionnelle (Chargas *et al.*, 2011). Dans la pratique, cette démarche pourrait créer des difficultés considérables dans la mesure où, dans le cadre de la CCNUCC, de tels crédits carbone locaux ne peuvent être disponibles pour la vente que si le pays dans son ensemble a réduit ses émissions de gaz à effet de serre dérivées des forêts. Ainsi, de manière générale, il demeure encore de grandes incertitudes sur la façon dont la rétribution de la gestion forestière communautaire parviendra à s'inscrire dans les programmes REDD+ nationaux.

#### QUE PEUT FAIRE LA GESTION FORESTIÈRE COMMUNAUTAIRE?

Pour résoudre les problèmes identifiés ci-dessus, il faut regarder de près ce que la gestion forestière communautaire est raisonnablement capable d'accomplir dans le cadre de la REDD+. Lors d'un atelier international accueilli par le FCPF, sur le rôle du suivi communautaire dans la REDD+ (FCPF, 2011), les participants, qui provenaient de 15 pays différents et avaient de nombreuses années d'expérience dans le champ de la foresterie communautaire,

**Établissement participatif d'une carte par le groupement de femmes de Cuzalapa, Mexique. Inscrire la cartographie et le suivi communautaires dans les activités de gestion pourrait stimuler fortement la REDD+**



ont mené à bien un exercice consistant à estimer dans quelle mesure diverses formes de gestion forestière communautaire contribuent à réduire le déboisement et la dégradation forestière et à accroître les stocks de carbone.

Les résultats de cet exercice sont synthétisés dans le tableau 1, qui distingue divers types de gestion: la gestion communautaire active, en général sur des terres détenues par l'État (par exemple au sein de programmes de gestion forestière à assise communautaire ou de gestion conjointe); la gestion communautaire appliquée à des terres appartenant à la communauté, au travers du PSE; et les grandes réserves communautaires, destinées avant tout à la conservation. Le tableau montre que les deux premières formes de gestion communautaire tendent à réduire la dégradation des forêts en améliorant le processus d'exploitation de ces dernières; elles se traduisent de même souvent par des hausses du stock de carbone mais elles sont moins efficaces en matière de diminution du déboisement. La raison en est qu'une grande part de la dégradation est le résultat direct d'une utilisation locale des ressources ligneuses et non ligneuses à des fins de subsistance dans des contextes où l'exploitation est excessivement élevée<sup>2</sup>. Réduire une telle dégradation est susceptible de comporter des coûts d'opportunité relativement faibles, et le succès de programmes de gestion forestière communautaire dans des pays tels que le Mexique, le Népal et

la République-Unie de Tanzanie montrent que ces coûts ne sont pas prohibitifs, dans le cadre d'un régime communal fonctionnant bien.

Il est peu probable toutefois que la gestion communautaire puisse être un rempart contre le déboisement, qui est dans une large mesure le résultat de causes économiques externes et dont les coûts d'opportunité pourraient être bien plus élevés. Les régimes de gestion forestière communautaire pourraient être incapables de résister aux forces du marché qui s'exercent lorsque des revenus bien plus élevés peuvent être obtenus en convertissant ou en vendant les forêts pour les destiner à d'autres utilisations des terres, telles que l'exploitation du bois, l'élevage extensif, les plantations et le développement urbain. En outre, ces incitations commerciales pourraient être renforcées par des pressions politiques externes ou tout simplement par la force brute. D'un autre côté, les vastes réserves appartenant à des populations autochtones, comme celles de l'Amazonie, sont en général peu sujettes à une dégradation d'origine locale significative, eu égard à la nature des stratégies de subsistance et des très faibles densités de population dans nombre de ces zones. Formaliser la propriété des terres ancestrales d'une communauté et la rendre publique pourrait renforcer les droits de cette communauté sur la forêt et contribuer à décourager les agents externes de venir la déboiser ou l'exploiter à leur propre profit.

#### **UNE NICHE POUR LA GESTION FORESTIÈRE COMMUNAUTAIRE**

Il est frappant de noter que les plans nationaux en matière de REDD+ n'ont pas établi de distinction claire entre le déboisement, la dégradation des forêts et le renforcement des forêts. La dégradation est souvent implicitement considérée comme une simple étape du chemin menant au déboisement total, or cela ne reflète pas toujours la réalité car la dégradation et le déboisement sont dans la plupart des cas le résultat de processus différents. Lorsque la documentation attenante à la REDD+ envisage la dégradation comme un phénomène indépendant, cela concerne essentiellement le contexte de la coupe sélective dans les forêts pluviales, par exemple en Amazonie (voir Souza, Roberts et Cochrane, 2005; Asner *et al.*, 2005). Cela omet le contexte plus vaste des pressions, petites mais persistantes, exercées sur les forêts par les communautés locales, qui sont tout à la fois très répandues – en particulier dans les forêts tropicales sèches et les savanes plus densément peuplées – et en expansion, parallèlement à la rapide croissance des populations locales.

<sup>2</sup> Outre la récolte de bois, pieux, bois de feu et produits forestiers non ligneux (PFNL), la dégradation peut aussi être causée par le bétail – appartenant à des individus mais pâturant sur les terres de forêts communales –, par les mises à feu de terres agricoles ayant échappé au contrôle et par la production de charbon.

### Réduire la dégradation et stimuler le renforcement des stocks de carbone dans les forêts communautaires

Les sites les plus efficaces en termes de gestion forestière communautaire liée à la REDD+ pourraient bien se trouver dans des zones modérément ou densément peuplées – notamment dans les larges ceintures des savanes et forêts sèches tropicales –, où la dégradation des forêts est avant tout le résultat d'une utilisation inefficace de celles-ci par les communautés locales. Ainsi, il est apparu que, dans les savanes boisées d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, la gestion forestière communautaire permettait de piéger de 1 à 20 tonnes de dioxyde de carbone par hectare et par an, outre la réduction des émissions issues de la dégradation, qui pourrait être de l'ordre de 2 tonnes par hectare et par an (Skutsch et Solis, 2011; Skutsch et Ba, 2009).

Cela ne signifie pas pour autant que la consommation de produits forestiers doit être, ou peut être, diminuée – ils constituent une part essentielle des moyens d'existence de nombreuses communautés – mais que des augmentations significatives du stockage du carbone forestier peuvent être obtenues en améliorant la gestion générale d'ensemble de la forêt. Les communautés peuvent être encouragées à adopter des pratiques d'exploitation plus durables visant à réduire le phénomène de la dégradation, que ce soit au travers du paiement direct du carbone dans le cadre de la REDD+ ou bien au moyen d'autres mesures d'incitation. Ces dernières ne doivent pas nécessairement être de nature financière et pourraient comporter par exemple une reconnaissance juridique plus sûre des droits sur les terres, une garantie des droits d'exploitation pour un niveau donné de récolte, la protection de zones culturelles, des améliorations technologiques, et un appui dans la recherche de nouveaux produits ou marchés pour le bois et les produits forestiers non ligneux (Hecht, 2009).

Tout système de rémunération d'une communauté pour le stockage du carbone est susceptible d'avoir plus d'impact et d'être mieux accepté là où des programmes complémentaires de PSE sont mis en œuvre dans cette même communauté, comme c'est le cas au Mexique (Larrazabal *et al.*, 2012; Benneker et McCall, 2009). Les revenus attendus du stockage du carbone sont

faibles mais, là où ces paiements sont associés à des programmes de PSE existants, portant par exemple sur la conservation de la biodiversité ou les services hydriques ou de pollinisation, l'ensemble des bénéfices financiers perçus par la communauté pour sa meilleure gestion pourrait être suffisant pour plaider en faveur de l'amélioration de la gestion forestière. Dans de nombreux cas, une telle approche ne se contentera pas de réduire la dégradation, elle l'inversera, conduisant ainsi à un accroissement du stock de carbone («renforcement») au fil du temps.

Inscrire la cartographie et le suivi communautaires dans les activités de gestion pourrait stimuler fortement la REDD+ (McCall, 2011; Knowles *et al.*, 2010; Coleman et Steed, 2009). Il a été montré que les communautés sont capables de mesurer l'accroissement des stocks de carbone et de faire le suivi d'autres variables environnementales avec un degré considérable de précision et à bas prix (Larrazabal *et al.*, 2012; Danielsen *et al.*, 2010; Skutsch *et al.*, 2009). De manière significative, au moins 10 des 26 propositions de préparation à la REDD+ présentées au FCPF mentionnent spécifiquement le suivi communautaire au sein des approches communautaires de la REDD+.

Il faut affronter la question de la déforestation à un niveau bien plus élevé, en recourant aux instruments économiques et politiques de façon à agir sur les agents directs (situés en général hors des communautés) et les facteurs indirects. La question du déboisement devrait être distinguée clairement, dans les stratégies nationales, des efforts visant à réduire la dégradation au niveau communautaire. Diviser la politique nationale de la sorte pourrait aussi se traduire par un système plus transparent et équitable d'allocation des crédits carbone, les accomplissements en matière de réduction du déboisement étant alors attribués au gouvernement à l'échelle nationale ou de l'État, et l'amenuisement de la dégradation et l'accroissement des stocks de carbone dans des zones forestières spécifiques revenant aux acteurs locaux (Balderas et Skutsch, 2012).

#### Conservation communautaire

Les communautés pourraient être impliquées dans la réduction du déboisement au travers, par exemple, de la création de

vastes réserves leur appartenant, dans des zones où la densité de population est faible. Dans de tels cas, l'approche première en matière de REDD+ porterait davantage sur la conservation que sur l'utilisation durable, et le principal instrument politique consisterait dans la formalisation des droits autochtones ou traditionnels sur les terres. Le danger existe toujours que la réduction du déboisement dans de telles réserves compense tout simplement une augmentation de celui-ci ailleurs (phénomène de «fuite»). Aussi ces approches de conservation du carbone forestier ne peuvent-elles que s'inscrire dans une approche plus globale de la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts, qui doit faire face au double facteur de la surconsommation et de la croissance démographique humaine non durables (Skutsch et McCall, 2010).

#### CONCLUSION

En synthèse, la gestion forestière communautaire peut jouer un rôle essentiel dans la REDD+, en particulier lorsque les programmes visant à l'encourager sont concentrés dans des zones où elle peut être le plus efficace. Nous estimons qu'elle est susceptible d'être plus efficace en ce qui concerne les émissions issues de la dégradation des forêts qu'en ce qui concerne les émissions causées par le déboisement. Il nous semble qu'elle pourrait se révéler particulièrement efficace dans les forêts tropicales sèches et les savanes, où les densités de population sont en général beaucoup plus élevées et où l'utilisation des ressources arborées est plus répandue que dans les forêts pluviales. ♦



#### Références

- Agrawal, A., Nepstad, D. et Chhatre, A. 2011. Reduced emissions from deforestation and forest degradation. *Annual Review of Environment and Resources*, 36: 373–396. DOI: 10.1146/annurev-environ-042009-094508.
- Agrawal, A. et Angelsen, A. 2009. Using community forest management to achieve REDD+ goals. In A. Angelsen, éd., *Realising REDD+: national strategy and policy*

- options. Bogor, Centre pour la recherche forestière internationale.
- Asner, G., Knapp, D., Broadbent, P., Keller, M. et Silva, J.** 2005. Selective logging in the Brazilian Amazon. *Science Magazine*, 310 (5747): 480–482. DOI: 10.1126/science.1118051.
- Balderas, A. et Skutsch, M.** 2012. Splitting the difference: a proposal for benefit sharing in REDD+. *Forests*, 3: 137–154. DOI: 10.3390/f3010137.
- Benneker, C. et McCall, M.K.** 2009. REDD strategies: a case study from Mexico. *ETFRN Newsletter* (European Tropical Forest Research Network – Réseau européen de recherche forestière tropicale), 50: 34–43 (disponible aussi sur: [www.etfrn.org/ETFRN/newsletter/news50/index.html](http://www.etfrn.org/ETFRN/newsletter/news50/index.html)).
- Chargas, T., Streck, C., Seifert-Granzin, J., Olander, R. et O’Sullivan, R.** 2011. *Nested approaches to REDD+: an overview of issues and options*. Washington, D.C. Climate Focus and Forest Trends.
- Coleman, E. et Steed, B.** 2009. Monitoring and sanctioning in the commons: an application to forestry. *Ecological Economics*, 68(7): 2106–2113. DOI: 10.1016/j.ecolecon.2009.02.006.
- Corbera, E., Estrada, M. et Brown, K.** 2010. Reducing greenhouse gas emissions from deforestation and forest degradation in developing countries: revisiting the assumptions. *Climatic Change*, 100 (3–4): 355–388. DOI: 10.1007/s10584-009-9773-1.
- Cortez, R., Saines, R., Griscom, B., Martin, M., De Deo, D., Fishbein, G., Kerkering, J. et Marsh, D.** 2010. *A nested approach to REDD+: structuring effective and transparent incentive mechanisms for REDD+ implementation at multiple scales*. The Nature Conservancy and Baker McKenzie. Disponible sur: [www.thredddesk.org/sites/default/files/resources/pdf/2010/TNC\\_june\\_2010\\_A\\_nested\\_approach\\_to\\_REDD.pdf](http://www.thredddesk.org/sites/default/files/resources/pdf/2010/TNC_june_2010_A_nested_approach_to_REDD.pdf).
- Costenbader, J., éd.** 2009. *Legal frameworks for REDD+: design and implementation at national level*. IUCN Environmental Policy and Law Paper 77. Gland, Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN).
- Danielsen, F., Skutsch, M., Burgess, N.D., Moestrup Jensen, P., Andrianandrasana, H., Karky, B., Lewis, R., Lovett, J.C., Massao, J., Ngaga, Y., Phartiyal, P., Poulsen, M.K., Singh, S.P., Solis, S., Sørensen, Tewari, A., Young, R. et Zahabu, E.** 2011. At the heart of REDD+: a role for local people in monitoring forests? *Conservation Letters*, 4(2): 158–167. DOI: 10.1111/j.1755-263X.2010.00159.x.
- Dooley, K., Griffiths, T., Leake, M. et Osinga, S.** 2008. *Cutting corners: World Bank’s forest and carbon fund fails forests and people*. Londres et Bangkok, FERN et Forest Peoples Programme.
- Engel, S., Wünsch, T. et Wunder, S.** 2009. Increasing the efficiency of forest conservation: the case of environmental service payments in Costa Rica. In C. Palmer et S. Engel, éd. *Avoided deforestation: prospects for mitigating climate change*. Oxford, Routledge.
- FCPF.** 2011. Linking community monitoring to national measurement, reporting and verification for REDD+. Rapport sur un atelier tenu à Mexico, 10–12 septembre 2011. Fonds de partenariat pour le carbone forestier. Disponible sur: [www.forestcarbonpartnership.org/fcpf/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/May2012/FCPF%20Durban%20Note%20-%20Community%20Monitoring%20for%20REDD%20MRV%20final\\_0.pdf](http://www.forestcarbonpartnership.org/fcpf/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/May2012/FCPF%20Durban%20Note%20-%20Community%20Monitoring%20for%20REDD%20MRV%20final_0.pdf).
- Hecht, S.** 2009. The new rurality: globalization, peasants and the paradoxes of landscapes. *Land Use Policy*, 27(2): 161–169. DOI: 10.1016/j.landusepol.2009.08.010.
- Kaimowitz, D.** 2008. Prospects for reduction of emissions from deforestation and degradation (REDD) in meso-America. *International Forestry Review*, 10(3): 485–495.
- Knowles, T., McCall, M.K., Skutsch, M. et Theron, L.** 2010. Engaging local communities in the mapping and MRV requirements of REDD+. In X. Zhu et al. éd., *Pathways for implementing REDD+. Experiences from carbon markets and communities*. pp.141–156. Roskilde, Danemark, Risø Centre du PNUE, Technical University of Denmark (disponible aussi sur: [www.acp-cd4cdm.org/media/237951/pathwaysimplementingreddplus.pdf](http://www.acp-cd4cdm.org/media/237951/pathwaysimplementingreddplus.pdf)).
- Larrazabal, A., McCall, M.K., Mwampamba, T. et Skutsch, M.** 2012. The role of community carbon monitoring in REDD+: a review of experiences. *Current Options on Sustainable Development*, sous presse.
- McCall, M.K.** 2011. Local participation in mapping, measuring and monitoring for community carbon forestry. Chapitre 3 in M. Skutsch, éd., *Community forest monitoring for the carbon market: opportunities under REDD*. Londres, Earthscan.
- Naughton-Treves, L. et Day, C.** 2012. *Lessons about land tenure, forest governance and REDD+: case studies from Africa, Asia and Latin America*. Madison, États-Unis d’Amérique, Land Tenure Center, University of Wisconsin.
- Peskett, L. et Brodnig, G.** 2011. *Carbon rights in REDD+: exploring the implications for poor and vulnerable people*. Banque mondiale et REDD-Net. Disponible sur: <http://redd-net.org/files/CarbonRightsReport.pdf>.
- Phelps, J., Webb, E. et Agrawal, A.** 2010. Does REDD+ threaten to recentralize forest governance? *Science*, 328: 312–313. DOI: 10.1126/science.1187774.
- Robles, F.F.** 2011. Carbon rights in REDD+: the case of Mexico. REDD-Net. Disponible sur: <http://redd-net.org/resource-library/carbon-rights-in-redd+-the-case-of-mexico>.
- Setyowati, A.** 2012. Garantir que les femmes bénéficient de la REDD+. *Unasylva*, 239: 57–62 (ce numéro).
- Skutsch, M. et Ba, L.** 2009. Crediting carbon conservation in dry forests: the case of community forest management in West Africa. *Forest Policy and Economics*, 12: 264–270.
- Skutsch, M. et McCall, M.K.** 2010. Reassessing REDD: governance, markets and the hype cycle. *Climatic Change OnLine*, 13.01.2010, 0(0): 1–8.
- Skutsch, M., McCall, M.K., Karky, B., Zahabu, E. et Peters-Guarin, G.** 2009. *Case studies on measuring and assessing forest degradation: community measurement of carbon stock change for REDD*. FAO Forest Resources Assessment Working Paper 156. Rome, FAO.
- Skutsch, M. et Solis, S.** 2011. How much carbon does community forestry save? Chapitre 2 in Skutsch, M., éd., *Community forest monitoring for the carbon market: opportunities under REDD*. Londres, Earthscan.
- Souza, C., Roberts, D.A. et Cochrane, M.N.** 2005. Combining spectral and spatial information to map canopy damage from selective logging and forest fires. *Remote Sensing of the Environment*, 98: 329–343. DOI: 10.1016/j.rse.2005.07.013. ♦